



Paris, le 7 décembre 2017.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le SCA se félicite vivement de la réforme de l'agrément des films de cinéma**

La nouvelle réforme de l'agrément est une avancée positive pour tous les scénaristes de cinéma. Outre l'attribution d'un point supplémentaire au poste « Auteurs », le SCA se félicite vivement de la création d'un siège spécifique pour les scénaristes au sein de la Commission d'agrément du CNC. La présence des scénaristes au sein de la commission d'agrément revêt une valeur symbolique et pratique importante : elle rappelle qu'aucun film ne saurait se faire sans scénariste et constitue un renforcement important du rôle des auteurs au sein de la chaîne professionnelle du cinéma.

Ces évolutions étaient demandées de longue date par les scénaristes rassemblés au sein du SCA. Le SCA se félicite donc vivement de l'entrée en vigueur de la réforme, au 1er janvier 2018, et se réjouit de poursuivre le dialogue avec les représentants du CNC, afin d'œuvrer en faveur d'un cinéma fort et diversifié.

Contact :

[sabinelestum@scenaristesdecinemaassociés.fr](mailto:sabinelestum@scenaristesdecinemaassociés.fr) / + 33 6 84 54 39 89

<https://scenaristesdecinemaassociés.fr>